



# Les accidents de la vie privée, on n'y pense pas, et pourtant...

Chaque année, plus de 8 millions de français sont victimes d'accidents de la vie !

"J'avais 45 ans et j'étais chauffeur de taxi. Un week-end, en enlevant avec mon fils des bagages sur la galerie de ma voiture, le tendeur est revenu avec force frapper mon œil droit. Crevé ! Je ne peux plus exercer mon métier. La famille a souffert et depuis, c'est tous les jours la galère".

Chaque année, 400.000 personnes ont des séquelles définitives (dépendance, handicaps...) avec arrêt de toute vie professionnelle.

Daniel - 58 ans - Marié, 2 enfants

"Mon fils avait 4 ans le jour de l'accident. Il est tombé de vélo. J'ai cru à un bobo... mais sa tête avait frappé le bord d'une marche. Depuis ce jour, Julien ne peut plus marcher. Il a fallu réorganiser totalement ma vie. Je me suis vite aperçue que pour ce type d'accident, quasiment rien n'était prévu. Si elle avait existé, la Garantie des Accidents de la Vie m'aurait sauvée matériellement."

Martine - 32 ans - Mère de famille

"Je suis maçon. En vacances, j'ai eu un accident avec une scie circulaire. Résultat: je perds l'usage d'une main... et mon métier bien sûr. Ma femme a été contrainte de trouver un emploi. Mon fils aîné, étudiant, a dû arrêter ses études. Je n'avais pas d'assurance pour ça. Je n'ai pratiquement rien reçu. J'ai tout perdu..."

Paul - 48 ans - Marié, 3 enfants

# Pour vous, AGF va plus loin !

L'expérience et la puissance du Groupe AGF lui permettent de vous proposer cette garantie, sans aucun examen médical préalable, à des tarifs très compétitifs.

## Deux formules de protection au choix

### Formule 1

Déclenchement de votre assurance à partir de 30% d'incapacité (ex. Perte d'une main, d'un bras, d'une jambe, de la vue...)

**71F TTC/mois**

### Formule 2

Déclenchement de votre assurance à partir de 10% d'incapacité (ex. Perte de la voix, d'un œil, d'un pouce, paralysie du visage...)

**105F TTC/mois**

### Plus, une option "Sports dangereux"

quelle que soit la formule choisie.

Pour couvrir la pratique régulière ou occasionnelle des sports sous-marins, aériens, mécaniques en compétition ou essai, ou de sports pratiqués en qualité d'amateur ayant le statut de haut niveau reconnu par une fédération.

Pour seulement une majoration de 50% de la cotisation.

## Et des avantages exclusifs :

✓ AGF maintient la garantie pour les personnes déjà assurées qui franchissent l'âge de 65 ans.

✓ Etudiants à l'étranger, hors de l'Union Européenne, vos enfants conservent le bénéfice de la garantie quelle que soit la durée de leur séjour.



La nouvelle Garantie protège toute la famille des conséquences des Accidents de la Vie privée, à l'exception de ceux liés à l'usage d'un véhicule automobile.

Avec cette garantie "capitale", vous bénéficiez d'une Assistance à la hauteur.

## ✓ Allo Infos

Tous renseignements sur: accidents, hospitalisation, rééducation, soins, assistance au foyer, obsèques, succession, renseignements juridiques divers, aides administratives...

## ✓ Accompagnement psychologique.

## ✓ Aide au retour à l'emploi.

## ✓ Organisation d'obsèques.

## Chaque membre de votre famille est enfin protégé.

Rapide, simple, sans formalité et sans délai, votre souscription à la Garantie des Accidents de la Vie AGF c'est de la tranquillité pour vous et les vôtres.

A partir d'une incapacité égale ou supérieure à 30 % (Formule 1) ou à 10% (Formule 2),

### Votre assurance prend en charge :

- Les préjudices économiques et physiologiques de la victime.
- Les frais d'aménagement du domicile, du véhicule.
- Les préjudices esthétiques, d'agrément et ceux liés aux souffrances endurées.

### En cas de décès :

- Les frais d'obsèques.
- Les préjudices économiques et moraux des bénéficiaires.

